

## Partez à la découverte de l'Asie et rencontrez votre filleul

**Rémise Ambassadeur-120 €**  
Pour toute inscription  
d'un ami non parrain

# Vietnam Cambodge Thaïlande Laos



**Départs 2018 2019**

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS **Terralto Voyages**

36 rue des Etats Généraux 78000 Versailles

Tél : 01 30 97 05 14 Fax : 01 39 24 00 15

E mail : [anne-frederique.l@terralto.com](mailto:anne-frederique.l@terralto.com)

Site : <https://edm2018-terralto.venio.fr>



### **NOTRE PROJET :**

La rencontre avec la réalité du terrain crée ou développe un attachement avec ces pays et leurs habitants.

Vous pouvez proposer à vos amis de se joindre à vous. C'est aussi l'occasion de proposer à quelques clients de TERRALTO l'opportunité de connaître ces pays et l'association, et tant mieux si cela leur donne le désir de devenir à leur tour parrains.

### **NOTRE PARTENARIAT :**

Voyager, pour des activités ludiques ou une découverte culturelle, c'est se déplacer et accepter un dépaysement favorable à une attitude d'écoute, découvrir un lieu et une culture, rencontrer des hommes et des femmes et leurs traditions... Les fruits du voyage sont un cheminement individuel et collectif pour connaître, comprendre et aimer un pays, une civilisation, un peuple.

### **NOS ENGAGEMENTS :**

1. **V**oyager dans le respect des pays visités en tenant compte des modes de vie locaux et inviter les participants à un comportement respectueux,
2. **P**rendre le temps de la découverte du pays visité au risque de ne pas « tout voir » pour devenir des voyageurs et non des consommateurs de voyages.
3. **P**réparer des devis en toute honnêteté sans omettre volontairement un coût et contraindre ensuite à un réajustement avec des formules « à partir de ».
4. **C**hercher les moyens les plus adaptés à votre projet.
5. **P**roposer des compagnies aériennes qui respectent les bons usages de sécurité.
6. **T**ravailler avec des correspondants respectables n'ayant pas de pratiques illicites.
7. **C**hoisir, dans le cadre des voyages ENFANTS DU MÉKONG, des correspondants et des guides sensibles à la particularité de l'association et à la préservation de l'intérêt humanitaire, prioritaire par rapport à l'intérêt commercial ou touristique.

### **TERRALTO®**

- ♦ exerce son activité dans le cadre de la loi du 13/07/92 sous couvert de la licence LI078020003.
- ♦ adhère à l'APS.
- ♦ a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès du GAN 86130130.



## REGLES DE VISITE DES FILLEULS ENFANTS DU MEKONG

Les équipes d'Enfants du Mékong sont très heureuses de vous accueillir en Asie et de vous permettre de venir à la rencontre de ceux que vous aidez. Nous vous remercions pour votre soutien. Étant donné le nombre de visiteurs et en raison de problèmes de mœurs mettant en cause des touristes, comme d'autres ONG, nous avons voulu encadrer la visite auprès des enfants. Pour que votre passage sur le terrain se passe dans de bonnes conditions, il est impératif de respecter certaines règles :

1. Pour garder une entière liberté d'action et assurer la meilleure utilisation de votre parrainage, Enfants du Mékong a fait le choix de rester officieux **au Vietnam et au Laos**. Pour ne pas mettre en danger nos responsables locaux, les filleuls et leur famille, nous vous demandons de **ne pas mentionner explicitement le nom « Enfants du Mékong »** lors de votre voyage.
2. **La durée conseillée de la visite du filleul et des actions d'Enfants du Mékong est d'une demi-journée.**
3. Les rencontres sont à éviter le week-end au Cambodge.
4. **Aucune rencontre avec un filleul ne peut se faire sans la présence permanente d'un adulte** (les parents de l'enfant, le responsable local du programme ou un volontaire Enfants du Mékong).
5. **Il est interdit au parrain d'emmener son filleul hors de son cadre de vie quotidien : famille, école...**
6. En cas de non respect de ces règles de visite, les équipes d'Enfants du Mékong sont en droit de **refuser, d'annuler ou de faire cesser immédiatement la visite sur le terrain.**
7. A l'issue de la visite sur le terrain, **nous vous serions reconnaissants de faire un bilan écrit ou par téléphone à nos équipes** et ainsi d'aider à améliorer notre travail au service des enfants.



Guillaume d'ABOVILLE, *Directeur Général Enfants du Mékong*



# VIETNAM

Un immense serpent de 1 700 km le long de la mer de Chine : imaginez Paris - Naples! Ces quinze jours de voyages seront nécessaires pour commencer à goûter la diversité des paysages entre les lacs de canaux du Delta, les longues plages de sable, les hauts plateaux ou les montagnes, et la baie d'Ha Long... la diversité ethnique avec les Viet, les Muong, les Hmong, les Dao, les Tai, les Cham... la diversité culturelle, les couleurs des marchés du sud, l'ambiance coloniale de Hoi An, le cité impériale de Hué, la brillante et orgueilleuse Hanoï... Les bouchons de vélos, les étals des marchés, l'énergie des artisans, tout ici est sujet à engager l'avenir. Ce sont les Vietnamiens qui vous séduiront.



## **Jour 1**      **Départ au Vietnam**

Départ de **Paris CDG** à destination de **Hô Chi Minh Ville** sur vols réguliers. **Collations et nuit à bord.**

## **Jour 2**      **Première découverte de Saïgon**

Arrivée à **Saïgon**, installation et **Déjeuner**. Découverte de la métropole vivante et colorée avec ses temples, ses pagodes, ses édifices élégants de l'époque française. **Rencontre éventuelle de filleuls « Enfants du Mékong »**. **Dîner et nuit à Saïgon.**

## **Jour 3**      **Cholon, coeur commerçant du Vietnam**

Tour de **Saïgon** : visite de Cholon, enclave chinoise en terre vietnamienne, coeur commerçant de la ville avec le marché du riz, des épices, le grand marché de Binh Tay, le marché de la médecine asiatique. **Déjeuner à Saïgon. Cu Chi**, haut lieu de la guerre du Vietnam. **Rencontre éventuelle de filleuls « Enfants du Mékong »**. **Dîner et nuit à Saïgon.**

## **Jour 4**      **Croisière sur le Mékong**

Route pour **My Tho**, visite de la pagode Vinh Trang. **Croisière sur un bras du Mékong** dans un décor exubérant et dégustation de fruits tropicaux. **Déjeuner sur une île**. Visite d'une ferme de serpents. **Can Tho**, capitale agricole du Sud Vietnam, promenade le long du fleuve et de l'incroyable lacs de canaux. **Dîner et nuit à Can Tho.**

## **Jour 5**      **Can Tho, le verger Vietnamien**

**Can Tho**, balade en bateau dans le célèbre **marché flottant**. **Déjeuner dans le delta**. *En alternative : pour rencontrer les filleuls situés à Kontum, possibilité de dormir à Saïgon le jour 4, et prendre un vol Saïgon / Pleiku le jour 5, journée et nuit à Kontum.* Retour à **Saïgon** et temps libre. **Dîner libre. Nuit.**

## **Jour 6**      **Hoi An**

**Saïgon ou Pleiku / Danang par avion**. **Danang**, visite du musée d'art Cham qui retrace l'histoire du puissant royaume Champa. **Déjeuner à Danang**. **Hoi An**, port de commerce florissant, classé au patrimoine mondial par l'UNESCO. Promenade dans la ville aux maisons colorées. **Dîner et nuit à Hoi An.**

## **Jour 7**      **My Son « Bonne Montagne »**

**My Son**, joyau de l'architecture Cham niché dans un écrin de verdure. **Déjeuner à Hoi An**. Promenade libre en vélo. **Dîner et nuit à Hoi An.**

## **Jour 8**      **Hué, Cité Impériale**

Route pour **Hué**, cité Impériale avec la pagode Thien Mu. **Déjeuner à Hué**. **Promenade sur la Rivière des Parfums**. **Dîner spectacle de danses vietnamiennes. Nuit à Hué.**

## **Jour 9**      **Départ pour le Nord**

**Hué** : visite des Tombeaux des Rois, majestueux jardins où se succèdent 35 monuments et palais. **Déjeuner à Hué**. **Hué/Hanoï en avion**. **Hanoï**, visite du Lac de l'épée. **Dîner et nuit à Hanoï.**

## **Jour 10**      **Le berceau de la culture vietnamienne**

**Hanoï**, tour de ville et visite du Temple de la Littérature Van Mieu, avec ses bassins, la Pagode au Pilier Unique Chua Mot, le temple Quan Thanh, la pagode Tran Quoc, l'ancienne concession française et ses belles maisons coloniales. **Rencontre éventuelle de filleuls « Enfants du Mékong »**. **Déjeuner à Hanoï**. **Spectacle de marionnettes sur l'eau**. **Promenade en cyclo-pousse**. **Dîner et nuit à Hanoï.**

## **Jour 11**      **La Baie d'Ha Long**

Route vers **Ha Long**. **Croisière de 5 heures en jonque dans la baie d'Ha Long**, l'une des merveilles naturelles du monde, inscrite au patrimoine mondial par l'UNESCO : 1969 îlots émergent de ses eaux de jade, pitons rocheux, montagnes englouties, jeu de brumes et de nuages... **Déjeuner de fruits de mer à bord de la jonque**. Selon les conditions météo, possibilité de se baigner dans une crique. **Dîner et nuit à Ha Long.**

## **Jour 12**      **Hanoï, la capitale**

Retour à **Hanoï**. **Déjeuner en cours de route**. **Hanoï** : visite du Musée de l'Ethnographie et temps libre. **Dîner et nuit à Hanoï.**

## **Jour 13**      **La Baie d'Ha Long terrestre**

Route pour **Ninh Binh** surnommée « la Baie d'Ha Long terrestre » : **balade en barque sur la rivière Ngo Dong**. **Déjeuner près de Ninh Binh.**

Visite de la pagode **Bich Dong**, temple mi-construit et mi-creusé, endroit choisi pour tourner une partie du film « Indochine ». **Rencontre éventuelle de filleuls « Enfants du Mékong »**. **Dîner libre et nuit à Hanoï**.

## Jour 14 Au cœur des traditions

Matinée libre dans Hanoï. **Déjeuner d'adieu**. Transfert à l'aéroport d'Hanoï. **Hanoï/Paris CDG** sur vols réguliers. **Collations et nuit à bord**

## Jour 15 Retour du Vietnam

Arrivée à **Paris Roissy**.

*Ce programme pourra être réaménagé en fonction des lieux de rencontre des filleuls des différents parrains inscrits.*

**Possibilité d'extension dans le Haut Tonkin en train de nuit couchettes : 4 jours au pied du Phan Si Pan (3 143m) à la limite de la frontière chinoise :**

*Région réputée pour ses marchés, méli-mélo de légumes, d'épices, d'animaux ou de produits d'artisanat, rendez-vous des différentes ethnies .*

*Rencontres de paysans pour parler avec eux de leur vie, de leur culture, de leurs traditions...*

Estimation de prix par personne	8 à 9 participants	6 à 7 participants	4 à 5 participants
Du dim 11 au dim 25 novembre 2018	2590 € TTC*	2720 € TTC*	2950 € TTC*
Du dim 10 au dim 24 mars 2019	2640 € TTC*	2770 € TTC*	2995 € TTC*
Du dim 10 au dim 24 novembre 2019	2640 € TTC*	2770 € TTC*	2995 € TTC*

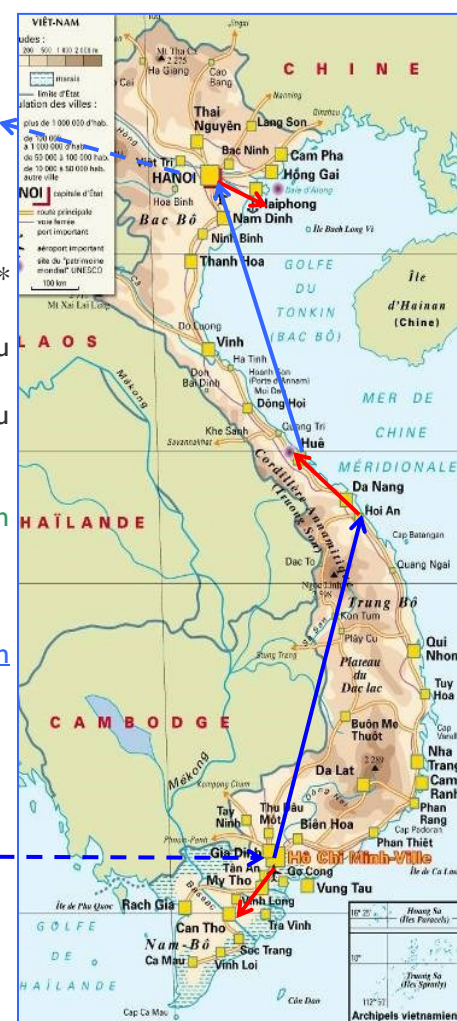
**Extension Haut Tonkin 4 jours à partir de 2 personnes : environ 800 € par personne, nous consulter**  
**Attention ,dans ce cas votre séjour dépasse 15 jours et il vous faudra obtenir un visa avant le départ.**  
**Il est possible de « privatiser » ce circuit à d'autres dates pour un groupe d'amis, nous consulter**  
*\*Ces prix sont sous réserve de disponibilité des vols à la réservation*

## CES PRIX COMPRENNENT :

- ♦ L'assistance à l'aéroport de Paris le jour du départ
- ♦ Les vols **Paris/Saïgon/Hanoï/Paris** sur vols réguliers directs ou avec escale (*sous réserve de disponibilité à la réservation*)
- ♦ Les taxes aéroport et surcharge carburant (révisables jusqu'à l'émission des billets)
- ♦ Les 2 vols intérieurs **Saïgon/Danang** et **Huế/Hanoï**
- ♦ L'hébergement en hôtels 1ère catégorie « normes locales » (équivalent 2\*/3\* français) en chambre à deux, climatisée avec salle de bain
- ♦ La pension complète du déjeuner du jour 2 au petit-déjeuner du jour 14, eau minérale incluse, sauf 2 dîners libres
- ♦ Les services de 3 guides accompagnateurs francophones : un au Sud, un au Centre et un au Nord
- ♦ Les services de minibus climatisés durant tout le circuit
- ♦ La croisière sur le Mékong et en jonque dans la baie d'Ha Long. Les balades en bateau à Huế et à Ninh Binh.
- ♦ La soirée « Musique et Chants vietnamiens » et le spectacle de marionnettes
- ♦ Les entrées dans les sites et musées mentionnés
- ♦ L'organisation de la rencontre avec votre filleul (selon les possibilités, un supplément à régler sur place est demandé selon l'éloignement du filleul)
- ♦ Les frais de demande préalable de visa faite par Terralto
- ♦ L'envoi d'une pochette de voyage complète (guide complet, carte, étiquettes)
- ♦ L'assurance assistance-rapatriement Mutuaide Assistance

## ILS NE COMPRENNENT PAS :

- ♦ 2 dîners libres (restaurants conseillés par votre guide sur place)
- ♦ Les pourboires aux guides et aux chauffeurs
- ♦ Les boissons, les extras et d'une manière générale tous les frais personnels.
- ♦ Le supplément chambre individuelle : **360 €**



**Formalités pour les ressortissants français :** Passeport valable 6 mois après le retour . Le visa n'est plus obligatoire à compter du 01/07/2015 pour séjour de moins de 15 jours et dans le cas d'une seule entrée au Vietnam. Pour des entrées multiples , le visa est nécessaire (*autre nationalité : se renseigner auprès du consulat du pays visité*)

# CAMBODGE

Si ses voisins séduisent par leur vitalité, le Cambodge vous conquerra par son cœur. Héritiers d'une civilisation du premier millénaire de notre ère, les Cambodgiens en ont conservé une certaine nostalgie mais aussi la douceur et le sens artistique. Marqué par son histoire récente, le Cambodge est un pays en reconstruction tant d'un point de vue affectif que dans son organisation. Aller au Cambodge, c'est entrer dans une humanité.



## **Jour 1** Paris / Phnom Penh

**Paris / Phnom Penh** sur vols réguliers Qatar Airways, via Doha.

**Dîner et nuit à bord.**

## **Jour 2** Siem Reap, la porte d'Angkor

Arrivée à **Phnom Penh**.

**Vol Phnom Penh / Siem Reap** en fin d'après-midi.

Transfert, installation à l'hôtel.

**Dîner et nuit à Siem Reap.**

## **Jour 3** Les bâtisseurs d'Angkor

**Siem Reap, la porte d'entrée du site d'Angkor.**

Accueil par votre guide francophone. **Angkor Thom** : symbole de l'empire Khmer en miniature, dont les portes sont flanquées de statues géantes, le **temple Bayon** aux 54 tours à visages, la **Terrasse des Eléphants**, la **Terrasse du Roi Lépreux**, le **temple Baphoun** temple royal. **Possibilité de balade à dos d'éléphant** (+ 15 €). **Déjeuner.**

Visite du grand temple d'**Angkor Wat** jusqu'au coucher du soleil. Avec ses somptueux bas-reliefs, Angkor Wat est considéré comme l'un des monuments les plus spectaculaires jamais conçus par l'homme. **Dîner-spectacle de danses classiques khmères.**

**Nuit à Siem Reap.**

## **Jour 4** La magie d'Angkor

**Le temple Banteay Srey**, ou Citadelle des Femmes, l'un des joyaux du site. **Le temple TaProhm**, dont les pierres sculptées sont envahies par les racines de fromagers et de banians. **Déjeuner.**

**Balade en bateau sur le lac Tonle Sap à travers les forêts immergées.**

**Dîner et nuit à Siem Reap.**

## **Jour 5** Angkor / Sisophon / Battambang

Route matinale vers **Sisophon**. **Visite du Foyer « Enfants du Mékong » et rencontres éventuelles de filleuls. Déjeuner sur place.**

En fin de journée, route vers **Battambang** et installation à l'hôtel. **Visite de l'école de cirque « Phare Ponleu Selpak », association non gouvernementale.**

**Dîner et nuit à Battambang.**

## **Jour 6** Sur les bords de la rivière Sangker

**Battambang** : Visite de cette élégante ville à l'atmosphère coloniale, **balade à travers les rizières à bord du « Bamboo Train ».** **Déjeuner.**

Balade en Tuk Tuk dans **Battambang.**

**Dîner et nuit à Battambang.**

## **Jour 7** En route pour Phnom Penh

**Cours de cuisine Khmère et déjeuner sur place.**

Route pour **Phnom Penh** par la rive Sud du **Lac Tonle Sap.**

**Phnom Penh**, première flânerie dans cette ville de charme qui a su mettre en valeur la tradition d'hospitalité millénaire du Cambodge.

**Dîner et nuit à Phnom Penh.**

## **Jour 8** Phnom Penh, la capitale cambodgienne

**Phnom Penh** : le Palais Royal à l'intérieur duquel se trouve la Pagode d'Argent ou « Pagode d'Émeraude », **Déjeuner.**

Le Musée National d'Art Khmer. La pagode Vat Phnom (1372), dédiée à la Déesse de la Mer et protectrice des pêcheurs.

**Dîner et nuit à Phnom Penh.**

## **Jour 9** Phnom Penh, le Cambodge aujourd'hui

**Phnom Penh** : **Visite du centre universitaire Mérieux « Enfants du Mékong », rencontres éventuelles de filleuls. Déjeuner.**

Le musée du génocide ou Tuol Sleng Museum ancien centre de détention et de torture utilisé par les Khmers rouges dans les années 1970. le marché central et le marché russe (antiquités, soieries, bijoux, argent, argent..).

**Croisière sur le Mékong au coucher du soleil.**

**Dîner et nuit à Phnom Penh.**

## **Jour 10** Départ pour la côte

Départ pour le Sud du Cambodge.

Route pittoresque par la côte à travers de très beaux paysages.

**Déjeuner.**

**Kompong Som** ou

**Sihanoukville**, avec ses villages

de pêcheurs, ses plages ombragées et son eau cristalline tiède. Installation à l'hôtel.

**Dîner et nuit à Sihanoukville.**



**Jour 11** **L'île de Koh Russey**  
**Balade en bateau** (non privatif) **entre à l'île Koh Russey** avec sa belle plage de sable. **Déjeuner sur la plage.**  
 Promenade et baignade dans l'eau émeraude.  
**Dîner et nuit à Sihanoukville.**

**Jour 12** **La nature cambodgienne**  
 Le **Park National Ream** à 30 km et détente sur la plage. **Déjeuner.** En fin de journée, route pour **Phnom Penh.**  
**Dîner d'adieu et nuit à Phnom Penh.**

**Jour 13**  
 Matinée libre. Déjeuner libre.  
 Transfert à l'aéroport et vols réguliers Qatar Airways.  
**Phnom Penh / Doha / Paris.**  
**Collations et nuit à bord.**



**Jour 14**  
 Arrivée à **Paris Roissy Charles-de-Gaule.**

<b>Estimation de prix par personne</b>	<b>9 à 12 participants</b>	<b>6 à 8 participants</b>	<b>4 à 5 participants</b>
<b>Du dimanche 18 novembre au samedi 1er déc 2018</b>	<b>2500 € ttc*</b>	<b>2600 € ttc *</b>	<b>2800 € ttc *</b>
<b>Du dimanche 17 au samedi 30 mars 2019</b>	<b>2550 € ttc*</b>	<b>2650 € ttc *</b>	<b>2850 € ttc *</b>
<b>Du dimanche 17 au samedi 30 novembre 2019</b>	<b>2550 € ttc*</b>	<b>2650 € ttc *</b>	<b>2850 € ttc *</b>

*Il est possible de « privatiser » ce circuit à d'autres dates pour un groupe d'amis, nous consulter*

*\*Ces prix sont sous réserve de disponibilité des vols à la réservation*

**(\*) dates et prix à confirmer selon disponibilité des vols**

## CES PRIX COMPRENNENT

- ♦ L'assistance à l'aéroport de Paris le jour du départ
- ♦ Le transport **Paris/ Phnom Penh / Paris** sur vols réguliers directs ou avec escale (*sous réserve de disponibilité à la réservation*)
- ♦ Les taxes d'aéroport au départ de Paris révisables jusqu'à l'émission des billets
- ♦ L'hébergement en hôtels 1<sup>ère</sup> catégorie (équivalent 3\* français) parfois avec piscine (sauf en bord de mer) en chambres à deux, climatisées avec salle de bain et toilettes
- ♦ La pension complète
- ♦ Tous les transferts mentionnés en véhicules climatisés
- ♦ Les services d'un guide accompagnateur francophone connaissant l'association Enfants du Mékong
- ♦ Les entrées dans les sites, dont le Angkor Pass
- ♦ **L'organisation de la rencontre avec votre filleul (selon les possibilités)**
- ♦ **Les spectacles mentionnés, le cours de cuisine Khmère.**
- ♦ **Les croisières en bateau le jour 2 sur le lac, le jour 9 sur le Mékong et le jour 11 en mer.**
- ♦ L'assurance assistance-rapatriement Mutuaide contrat 09/3692

## ILS NE COMPRENNENT PAS

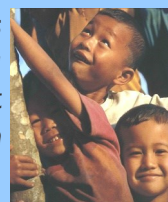
- ♦ Les boissons, les extras et tous les frais personnels.
- ♦ Le supplément chambre individuelle **450 €**
- ♦ Les pourboires aux guides et aux chauffeurs
- ♦ Les frais de visa 30 \$ à régler à l'arrivée à Siem Reap
- ♦ **L'assurance annulation, bagages, responsabilité civile du voyageur,** et interruption du voyage en option : 70 €.
- ♦ Les surcoûts suite à des événements indépendants de notre volonté (météo ...)



**Formalités pour les ressortissants français :** Passeport valable 6 mois après le retour + Visa à l'entrée du pays 30 \$  
*(autre nationalité : se renseigner auprès du consulat du pays visité)*

# THAÏLANDE

La Thaïlande offre un concentré d'Asie des derniers contreforts de l'Himalaya aux îles de sables. Les temples d'or, la jungle, la frénésie de Bangkok, la variété de la flore forment un écrin au pays du sourire. Le « pays des hommes libres » tel est le sens du mot Thaïlande, n'a jamais été colonisé et semble déterminé à continuer à écrire de lui-même son histoire depuis près de 2000 ans. Aller en Thaïlande, c'est accepter d'entrer en Asie, parfois énigmatique et surprenante.



---

**Jour 1** **Départ en Thaïlande**  
Paris CDG/Bangkok sur vols réguliers. Collations et nuit à bord.

---

**Jour 2** **Bangkok, la capitale de la Thaïlande**  
Accueil à l'aéroport par votre guide francophone. Promenade en bateau sur la pittoresque rivière Chao Phraya, maisons, scènes de vie typique et temples, le long des rives de la "Venise Asiatique". Visite du musée des Barges Royales, superbement décorées, du bateau personnel du roi, du Temple de l'Aube, décoré de céramique.  
Dîner et nuit à Bangkok.

---

**Jour 3** **Bangkok – Chiang Rai Le Triangle d'or**  
Vol pour Chiang Rai. Puis Route pour Chiang Saen, ancienne capitale du premier royaume thaï. Visite du Wat Phra Dhat Jom Kitti, temple juché en haut d'une colline et du Wat Chedi Luang, ancienne pagode de briques. Déjeuner. Départ en pirogue à moteur vers le Triangle d'Or, à la frontière de la Birmanie, du Laos et de la Thaïlande où vivent des ethnies montagnardes. Vue panoramique du fleuve Mékong. Mae Sai, ville frontière où laques, pierres précieuses abondent au marché local.  
Dîner et nuit à Chiang Rai.

---

**Jour 4** **Chiang Rai – Thathon – Chiang Mai**  
Départ par la route pour Mae Salong, petite ville de montagne entourée de plantations de thé. Découverte des petits villages de minorités montagnardes (Akha de Loyo et Lisu de Ban Haygo), les huttes de bambou, la jungle et les scènes de la vie quotidienne. Continuation pour Thathon. Déjeuner.  
Route pour Chiang Mai. Les habitants de Chiang Mai ont une identité culturelle très riche : coutumes, traditions, danses et cuisine. Ils donnent de la couleur à ce magnifique paysage montagneux. Possibilité de rencontre des filleuls « Enfants du Mékong ». Dîner-spectacle Kantoke des tribus du nord, repas typique, série de plat servie dans de petits bols (kan) aux invités assis sur des coussins devant des tables basses (toke).  
Nuit à Chiang Mai.

---

**Jour 5** **Chang Mai**  
Visite d'un camp de travail d'éléphants et d'une ferme d'orchidées. Déjeuner. Visite du temple de Doï Suthep, un des sanctuaires bouddhistes les plus célèbres du pays. Balade au marché de Warorot : fleurs, denrées et produits locaux... Découverte de

l'artisanat : orfèvrerie, laques, ombrelles, tissages et antiquités birmanes. Dîner et nuit à Chiang Mai.

---

**Jour 6** **Chiang Mai – Pays Karen**  
Départ pour Mae Hong Son. Arrêt en cours de route aux cascades de Mokfa et aux sources chaudes de Pong Duad. Visites des grottes de Tam Lod, les plus longues de la Thaïlande. Déjeuner.  
Arrivée en pays Karen. Les Karens viennent d'une très ancienne ethnie, originaire de Mongolie et ayant transité par les rives du Fleuve Jaune en Chine. Ils fuient leur pays, la Birmanie, pour se diriger vers la Thaïlande dans les camps de réfugiés implantés sur près de 1000 km le long de la frontière.  
Dîner et nuit à Mae Hong Son.

---

**Jour 7** **Pays Karen**  
Visite de Mae Hong Son et du marché local. Quête traditionnelle des offrandes des moines bouddhistes. Visite des villages karen. Padong des femmes-girafes et Karen rouge. Déjeuner. Possibilité de rencontre des filleuls « Enfants du Mékong ».  
Dîner et nuit à Mae Hong Son.

---

**Jour 8** **Pays Karen**  
Le Wat Chong Klang, temple de style birman aux fresques murales et pavillons aux toits multiples. Puis, route magnifique (5 heures) pour Mae Sariang. Déjeuner. Dîner et nuit à Mae Sariang.

---

**Jour 9** **Mae Sot**  
Route magnifique (5 heures) pour Mae Sot en passant par des petits villages rarement visités. Déjeuner en cours de route. Possibilité de rencontre des filleuls « Enfants du Mékong ».  
Dîner et nuit à Mae Sot.

---

**Jour 10** **Sukhothai: berceau culturel et religieux**  
Route pour Sukhothai, 1<sup>ère</sup> capitale du Siam, berceau religieux, politique et culturel, visite du célèbre site archéologique Sri Satchanalai. Déjeuner à Sukhotai. Route pour Phitsanuloke. Visite du Wat Maha Dhat abritant le célèbre bouddha assis en bronze doré.  
Dîner et nuit à Phitsanuloke.

---

**Jour 11** **Ayuthaya – Bangkok**  
Départ pour Ayuthaya, ancienne capitale de la Thaïlande, un des sites les plus impressionnants du pays



classé au patrimoine mondial de l'UNESCO : visite des temples. **Déjeuner à Ayuthaya.**  
Route pour **Bangkok**. **Dîner et nuit à Bangkok.**

## Jour 12 Bangkok - Hua Hin

**Bangkok** : le **Grand Palais**, le Bouddha d'émeraude du **Wat Phra Keo**, le **Wat Trimit** (Bouddha d'Or), situé dans la ville chinoise, célèbre pour sa statue, le **Wat Benjamabopitr**, construit en pur marbre de Carrare et d'inspiration indienne. Le **Wat Po**, le temple du bouddha couché et sa statue de 45 m.

Route pour **Hua Hin**, (2h) agréable station de bord de mer au parfum colonial, **Déjeuner libre.**

Après-midi de détente. Balade au marché du soir.

**Dîner libre et nuit à Hua Hin.**

## Jour 13 Hua Hin

**Journée de détente à Hua Hin.**  
**Déjeuner libre. Dîner libre et nuit à Hua Hin.**



## Jour 14 Hua Hin - Bangkok

**Matinée libre. Déjeuner libre.**

Transfert à **Bangkok** pour le vol à destination de **Paris**.  
**Collations et nuit à bord.**

## Jour 15

Arrivée à **Paris**.

*Possibilité sur demande d'extension en bord de mer à la fin du circuit.*



Dates de voyage	6 à 9 participants	4 à 5 participants
A la demande à partir de 4 personnes	Estimation 2 750 €	Estimation 2 950 €

*Il est possible de « privatiser » ce circuit à d'autres dates pour un groupe d'amis, nous consulter*

## Prix à confirmer à l'ouverture des vols

### CES PRIX COMPRENNENT :

- ♦ L'assistance à l'aéroport de Paris le jour du départ
- ♦ Le transport Paris Bangkok / Paris sur vols réguliers
- ♦ Les taxes d'aéroport variables jusqu'à l'émission des billets
- ♦ L'assistance à l'aéroport de Paris le jour du départ
- ♦ L'hébergement en hôtels 3\* normes locales en chambre à 2, climatisée avec salle de bain et toilettes
- ♦ La pension complète
- ♦ Les services d'un guide francophone durant tout le circuit connaissant l'association Enfants du Mékong, sauf à Hua Hin sans guide
- ♦ Les entrées dans les sites et musées mentionnés
- ♦ **L'organisation de la rencontre avec votre filleul (selon les possibilités)**
- ♦ **3 balades en bateau, 1 dîner spectacle**
- ♦ L'envoi d'une pochette de voyage complète, avec guide Nelles et étiquettes de bagages
- ♦ L'assurance assistance-rapatriement Mutuaide 09/3692

### ILS NE COMPRENNENT PAS :

- ♦ Le supplément chambre individuelle : **390 €**
- ♦ **Les repas à Hua Hin qui sont à la carte**
- ♦ Les pourboires au chauffeur et aux guides
- ♦ **L'assurance annulation, bagages**, responsabilité civile du voyageur, et interruption du voyage : en option 75 € à souscrire à l'inscription
- ♦ Les surcoûts suite à des événements indépendants de notre volonté (météo...)

*Ce programme pourra être réaménagé en fonction des lieux de rencontre des filleuls des différents parrains inscrits.*



**Formalités pour les ressortissants français :** Passeport valable 6 mois après le retour  
(autre nationalité : se renseigner auprès du consulat du pays visité)

# LAOS

Entre la Chine, la Thaïlande, le Cambodge, la Birmanie et le Vietnam, le Laos fait un peu figure du petit frère au cœur du Mékong. Avec ses 6 millions d'habitants pour un pays de presque la moitié de la France, le Laos offre son calme et sa tranquille nonchalance en cadeau au visiteur. On en oublierait son passé si au détour d'une forêt la splendeur des temples n'était là pour nous rappeler la richesse de son patrimoine. On savourera le charme des paysages sauvages de montagnes qui accueillent des peuples aussi hauts en couleurs que préservés. On goûtera la descente en pirogue du Mékong comme la promenade au pays des mille éléphants. Notre premier conseil : être déférent à l'égard des hôtes qui vous reçoivent pour que « l'étranger » ne rime pas avec « danger »



## Jour 1

**Paris / Bangkok** sur vols réguliers.  
**Collation et nuit à bord.**

## Jour 2 Bangkok

**Bangkok** : accueil par votre guide local francophone et transfert à votre hôtel. **Bangkok** : promenade en bateau sur la **rivière Chao Praya** loin des embouteillages, la Venise Asiatique. **Déjeuner.** Le **Grand Palais** et le **Bouddha d'émeraude**, le **Bouddha couché** du **Wat Pro**, le **Temple de l'Aube** (**Wat Arun**) et le célèbre **marché flottant**. **Dîner thaï avec danses traditionnelles dans un restaurant local.**  
**Nuit à l'hôtel à Bangkok.**

## Jour 3 Bangkok - Luang Prabang

### Vol Bangkok/Luang Prabang

**Luang Prabang**, ancienne capitale du royaume de Lane Xang. L'ancien **Palais Royal**, aujourd'hui reconverti en **Musée National** (le **Pra Bang** ou **Bouddha d'or**). **Déjeuner.** Visite du **Vat That**, puis du **Vat Visoun**, entièrement reconstruits après le pillage et la destruction de la ville en 1887 par les « Pavillons Noirs », pirates venus du Sud de la Chine. Ascension du **Mont Phousi**, superbe vue surplombant la ville. Visite du marché Hmong d'artisanat local.  
**Dîner et nuit à Luang Prabang.**

## Jour 4 Luang Prabang

**Luang Prabang** : ses nombreux temples, au bord du Mékong, ses bâtiments de style colonial... Le temple **Vat Mai**, le temple **Vat Xieng Thong**, richement ornés. **Déjeuner.** Traversée du Mékong pour une promenade et visite des **Wat Long Khun**, **Wat Xieng Maen** et **Wat Chompét** pour une belle vue de Luang Prabang au coucher du soleil. **Dîner spectacle à Luang Prabang.** **Nuit à l'hôtel à Luang Prabang.**

## Jour 5 Luang Prabang - Kamu Lodge

**Au lever du jour, croisière en direction de Pak**, grottes situées au confluent du **Mékong** et de la **rivière Nam Ou** (milliers de statuette du Bouddha). **Déjeuner au Kamu Lodge**, construit sur les bords du Mékong, en pleine nature, près d'un village de minorités Lao Kha, ce **lodge vous permettra de vivre une expérience unique dans un concept éco-**

**tourisme** : participation au repiquage du riz, promenade d'initiation aux plantes médicinales traditionnelles, pêche au filet dans le Mékong, rencontres avec des villageois, tir à l'arbalète, possibilité de **trekking** (facultatif) de 2 heures vers une magnifique cascade de 15m de haut ...

**Dîner et nuit au Kamu Lodge.**

## Jour 6 Kamu Lodge - Luang Prabang - Vientiane

Retour vers **Luang Prabang** en bateau. Excursion vers la tombe de **Henri Mouhot**, explorateur français, dans le golfe de Siam. Le village de tisserands de **Xiang Khong**. **Déjeuner. Vol Luang Prabang / Vientiane.**  
**Dîner et nuit à Vientiane.**

## Jour 7 Vientiane

**Vientiane**, l'actuelle capitale du Laos, a su conserver une taille humaine. Le temple **Vat Sisaket**, (plus de 10.000 statues de Bouddha), le **Vat Phra Keo**, ancienne chapelle royale privée, le **That Luang**, à la fois symbole religieux et de l'unité du pays, le temple porte-bonheur **Vat Simuang** et le **Patuxai**. **Déjeuner.** Visite du marché, **Talat Sao**, puis promenade sur le Mékong au coucher du soleil. Cérémonie du « **Baci** », mélange d'animisme et de Bouddhisme.  
**Dîner et nuit à Vientiane.**

## Jour 8 Vientiane - Savannakhet

Route en direction de **Savannakhet** (5 heures de route) ou **Thakek** selon les rencontres à prévoir. **Déjeuner. Visite du Centre « Enfants du Mékong » et possibilité de rencontres de filleuls.**  
**Dîner et nuit à Savannakhet ou Thakek.**

## Jour 9 Savannakhet - Paksé

En route pour **Paksé**, arrêts pour aller à la rencontre des minorités. **Déjeuner. Paksé : possibilité de visiter le Centre « Enfants du Mékong » et rencontres possibles de filleuls.**  
**Dîner et nuit à Paksé.**

## Jour 10 Paksé - Ban Kiet - Ngong - Khong

**Traversée en bateau local de Paksé à l'ancienne capitale du Sud Laos, Champassak.** Transfert par la route vers le fabuleux site pré-angkorien de **Vat Phou**. **Déjeuner.**

**Promenade à dos d'éléphants pour aller au Mont Assa et à travers forêts et villages.** Route vers la plus grande des îles dans le Sud du Mékong, **Khong**.  
**Dîner et nuit à Khong.**

**Jour 11 Khong - Khone – Papheng - Paksé**  
**En bateau local de Khong à l'île de Done Khone** (1h30 environ), une des 4000 îles qui réapparaissent chaque année à la saison sèche. Promenade aux **chutes de Lippi**. **Déjeuner.**

Route pour **Khone Papheng**, à la frontière cambodgienne, pour admirer les plus grandes chutes du Mékong au Laos. Route vers **Paksé**.

**Dîner et nuit à Paksé.**

**Jour 12 Paksé - Ubon - Bangkok**

Route jusqu'à la ville frontalière de **Vang Tang**, puis transfert jusqu'à la ville de **Chong Mek**, en Thaïlande.  
**Déjeuner.**

**Vol Ubon / Bangkok.**

**Dîner et nuit à Bangkok.**

**Jour 13 Bangkok / paris**

Matinée libre à **Bangkok**. **Déjeuner à Bangkok.**

**Vol Bangkok / Paris** sur vols réguliers. Collations et nuit à bord.

**Jour 14**

Arrivée à **Paris Roissy CDG.**

*Ce programme pourra être réaménagé en fonction des lieux de rencontre des*



Estimation de prix	6 à 9 participants	4 à 5 participants
A la demande à partir de 4 personnes	Estimation 3150 €	Estimation 3280 €

*Il est possible de « privatiser » ce circuit à d'autres dates pour un groupe d'amis, nous consulter*

**prix à confirmer à l'ouverture des vols**

### CES PRIX COMPRENNENT :

- ♦ Le transport **Paris / Bangkok / Paris** sur vols réguliers
- ♦ Les vols **Bangkok / Luang Prabang? Luang Prabang / Vientiane et Ubon /Bangkok** avec Thai Airways ou Lao Airlines
- ♦ Les taxes d'aéroport à ce jour révisables jusqu'à l'émission des billets
- ♦ L'hébergement en hôtels confort ou supérieur en chambre à deux, climatisée avec salle de bain et toilettes (confort simple au Kamu lodge et à Khong)
- ♦ La pension complète du déjeuner du jour 2 au déjeuner du jour 13
- ♦ **L'organisation de la rencontre avec votre filleul (selon possibilités locales)**
- ♦ **2 dîners spectacles et les croisières sur le Mékong mentionnées**
- ♦ Les services d'un véhicule privé climatisé
- ♦ Les services d'un guide accompagnateur local francophone durant tout le circuit au Laos et un guide à Bangkok
- ♦ Les entrées dans les sites et musées mentionnés
- ♦ L'assurance assistance-rapatriement Mutuaide Assistance contrat 09/3692

### ILS NE COMPRENNENT PAS :

- ♦ Le supplément chambre individuelle : **290 €**
- ♦ Les pourboires aux guides et aux chauffeurs
- ♦ Les boissons, les extras et d'une manière générale tous les frais personnels
- ♦ Les frais de visa Laos (32 \$ à l'arrivée au Laos, prévoir 2 photos d'identité)
- ♦ L'assurance annulation, bagages, responsabilité civile du voyageur et interruption du voyage : en option 75€
- ♦ Les surcoûts suite à des événements indépendants de notre volonté (météo... )



**Formalités pour les ressortissants français :** Passeport valable 6 mois après le retour, visa Laos sur place 32\$  
*(autre nationalité : se renseigner auprès du consulat du pays visité)*

## COMMENT S'ORGANISENT LES RENCONTRES AVEC VOS FILLEULS ?

**Étape 1 :** Vous prenez contact avec TERRALTO (Anne-Frédérique) par mail ou par téléphone ou sur le site d'inscription en ligne Venio

**Étape 2 :** Vous vous inscrivez sur le programme du pays concerné aux dates souhaitées en renvoyant le bulletin d'inscription en dernière page ou sur le site d'inscription en ligne Venio

**Étape 3 :** Vous envoyez à TERRALTO la copie de votre fiche de parrainage avec le nom et l'adresse de votre filleul ainsi que ses références « Enfants du Mékong », en pièce jointe sur le site Venio

**Étape 4 :** TERRALTO se met en relation avec l'association à Asnières ou le « bambou », volontaire sur place pour vérifier les éventuelles difficultés techniques. Les programmes non visitables sont rares mais les conjonctures politiques locales peuvent rendre délicate votre venue. Certains sites, reculés, sont difficilement accessibles. Une alternative pourra être proposée sous réserve d'accord d' Enfants du Mékong.

**Étape 5 :** En fonction du lieu d'habitation de votre filleul, le circuit sera aménagé. L'ensemble du groupe peut être amené à faire un détour par les hauts plateaux au Vietnam, un déplacement en voiture entre Hué et Hanoï pour passer à Vinh, un passage par la mer au Cambodge... Ces contraintes pour les participants non concernés sont aussi une opportunité de sortir des sentiers battus et de partager une expérience avec les parrains qui ont la joie de rencontrer leur filleul. Une fois les rencontres confirmées avec le responsable du programme sur place, les participants au voyage en sont informés par TERRALTO.

**Étape 6 :** Votre inscription est définitivement validée.

**Étape 7 :** Vous n'avez plus qu'à partir. Votre guide vous attend à votre arrivée à l'aéroport. La rencontre a été préparée.

*Nous faisons le maximum pour organiser la rencontre avec votre filleul dans la mesure des possibilités locales. Si cette rencontre devait être annulée, cela ne rentrerait pas dans les clauses de l'assurance annulation que nous vous proposons.*



## CONDITIONS DE REVISION DU PRIX ET ANNULATION

### ENGAGEMENT DE PRIX :

Nos prix ont été établis de bonne foi sur la base des tarifs connus à la date de calcul.

Ils seront revus au moment de la confirmation en fonction des disponibilités, et peuvent être réajustés au plus tard 21 jours avant le départ en fonction de :

- ♦ l'effectif,
- ♦ des taxes locales,
- ♦ de l'évolution du prix des entrées,
- ♦ du taux de l'euro par rapport aux monnaies d'achat des prestations le cas échéant (pour le Cambodge voir page 7)
- ♦ et des taxes aéroport. Les taxes d'aéroport sont susceptibles de modification jusqu'à l'émission et peuvent entraîner un réajustement de facture jusqu'à cette date.

TERRALTO (Licence 078 02 0003) organise ses voyages selon la loi en vigueur et dans le respect des conditions générales de vente fixées par la loi du 22 juillet 2009. Les conditions générales de vente et les conditions particulières sont disponibles en page 14 et 15.

TERRALTO ne peut être tenu pour responsable des cas de forces majeures et événements non prévisibles. Les surcoûts suite à des événements indépendants de notre volonté (météo, grèves, etc ...) sont à la charge des participants.

### FRAIS D'ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT

Toute annulation individuelle doit être signalée immédiatement à l'assurance et à TERRALTO par lettre recommandée ou mail avec accusé réception. La date de réception est retenue en cas de litige pour calculer les frais d'annulation et le montant éventuel à rembourser par l'assurance. Les frais d'annulation, tels que définis ci-dessous, seront facturés par TERRALTO au participant. Ils devront être acquittés par le participant pour que celui-ci puisse faire valoir ses droits au remboursement auprès de la compagnie d'assurance.

(\*) Les billets d'avion sont non remboursables en cas de billet sur compagnie Low Cost ou d'achat de billet à l'unité non remboursable par la compagnie.

L'assurance applique une franchise de 100 €. Les garanties couvertes par la compagnie d'assurance sont rappelées dans le dépliant remis aux participants sur simple demande. Les frais de visa ne sont pas remboursables.

DATE D'ANNULATION DÉLAIS PRÉCÉDANT LE DÉPART	FRAIS D'ANNULATION (minimum 90 €)	FRAIS D'ANNULATION en cas de billets non remboursables (*)
+ de 60 jours	90 €	Prix du billet + 30 €
Entre 60 et 46 jrs	15 % du prix total	Prix du billet + 15 % du prix hors billet
Entre 45 et 21 jrs	30 % du prix total	Prix du billet + 30 % du prix hors billet
Entre 20 et 15 jrs	50 % du prix total	Prix du billet + 50 % du prix hors billet
Entre 14 et 8 jrs	75 % du prix total	Prix du billet + 75 % du prix hors billet
Moins de 8 jrs	100 % du prix total	100 % du prix du voyage

*Si vous souhaitez payer votre voyage par Carte Bancaire,  
vérifiez si vous êtes couverts par votre carte de Crédit en cas d'annulation,  
y compris pour le billet d'avion qui est acheté dès la confirmation du voyage.*

*Dans le cas contraire, nous vous conseillons de souscrire à l'assurance proposée par Terralto qui vous couvre dès l'achat.*



# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Ces conditions s'appliquent à tous les voyages organisés par **TERRALTO** sauf mentions spéciales pour un voyage particulier.

## INSCRIPTION

Un acompte, dont le montant sera précisé dans les conditions particulières de chaque voyage, est demandé pour toute inscription. Le paiement du voyage doit impérativement être soldé 30 jours avant la date de départ sans rappel de notre part. En cas de règlement hors délais, l'inscription pourra être considérée comme annulée du fait du participant. Tout retard de paiement donnera lieu à des frais de retard suivant les modalités précisées sur la facture. L'inscription à un voyage implique l'acceptation des conditions générales prévues par la loi, des conditions particulières de **TERRALTO**, des conditions spécifiques liées à ce voyage et des recommandations et avertissements donnés par le Ministère des Affaires Étrangères sur le(s) pays concerné(s) accessibles sur le site internet [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) ou par téléphone au 01 43 14 66 99.

En cas d'inscription à un voyage conçu par **TERRALTO** pour le compte d'un groupe spécifique, l'ensemble de ces informations (conditions particulières, générales et avertissements) est transmis au responsable du groupe. Il appartient à ce dernier de retransmettre l'ensemble de ces informations au participant lors de son inscription et **TERRALTO** ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable en cas de non transmission. L'inscription implique aussi l'aptitude médicale à voyager en général et plus particulièrement pour le voyage choisi. **TERRALTO** n'ayant pas droit à l'accès au dossier médical, il appartient au participant et à lui seul ou à sa famille de s'assurer de cette aptitude.

## PRIX

Les prix indiqués sont calculés en fonction d'un effectif minimum, et des tarifs connus et communiqués par les différents prestataires auxquels **TERRALTO** fait appel et tiennent compte des taux de devises connues. Toute modification d'un de ces paramètres peut entraîner une augmentation ou une baisse du prix. En cas d'augmentation supérieure à 10 %, les participants inscrits sont en droit d'annuler, sans frais, sous huitaine. Une modification de prix ne pourra intervenir à moins de 21 jours du départ à l'exception des taxes aéroport connues de façon définitive le jour de l'émission des billets. La modification de prestations faites sur place durant le voyage pour convenance personnelle pourra entraîner des suppléments tarifaires. Nos prix sont communiqués en chambre double, l'inscription d'une personne seule entraînant l'attribution d'une chambre individuelle peut justifier l'application du supplément chambre individuelle.

Les changements d'horaires des vols peuvent entraîner des surcoûts pour couvrir les compléments de prestations nécessaires.

## ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT

Ces frais d'annulation sont susceptibles de changement pour certains voyages notamment lorsque les fournisseurs retiennent des frais supplémentaires (billets d'avion non remboursables dès la réservation, ...). Dans ce cas, les frais d'annulation par échéance sont communiqués avec les conditions du voyage. L'annulation du fait du participant est soumise à des frais en fonction de la date d'annulation (date de réception faisant foi). Une personne peut se faire remplacer en fonction des contraintes particulières du voyage. Dans ce cas, des frais de changement de nom seront facturés ainsi que les frais occasionnés selon la situation (réémission des billets d'avion, frais de visas, ...).

Dans le cas où le participant souscrit une assurance annulation par l'intermédiaire de **TERRALTO**, l'annulation doit être signalée directement par le participant et immédiatement à la compagnie d'assurances par lettre recommandée ou fax, et à **TERRALTO**. Les frais d'annulation seront facturés par **TERRALTO** au participant et devront être acquittés pour que celui-ci puisse faire valoir ses droits au remboursement auprès de la compagnie.

Les garanties couvertes par la compagnie sont rappelées dans le dépliant remis aux participants par le responsable du groupe ou l'organisme ayant réceptionné les inscriptions. Les frais de visa ne sont pas remboursables.

Le participant ayant acheté le voyage sans assurance mais ayant de son côté une assurance personnelle devra signaler à son assurance l'annulation et pourra fournir la facture fournie par **TERRALTO**.

Tout voyage écourté, toute prestation non utilisée par le voyageur ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement (à l'exclusion des conditions prévues dans le cadre de l'assurance souscrite).

La grille des frais sera précisée dans les conditions particulières de chaque voyage.

## PREMIER/DERNIER JOUR

Les frais (nuit d'hôtel, acheminement à l'aéroport...) liés à un horaire d'arrivée ou de départ matinal ou tardif, le premier ou le dernier jour du voyage, ne peuvent être pris en charge par **TERRALTO**. Ils ne sauraient en aucun cas être pris en compte pour justifier ou indemniser une éventuelle annulation.

## AUTRES CONDITIONS ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Pour les ressortissants français, **TERRALTO** transmet, à titre indicatif, les renseignements sur les visas et les vaccins exigés. **TERRALTO** ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable à ce titre. Ces informations sont aussi disponibles sur le site du Ministère des Affaires Étrangères. Les ressortissants étrangers doivent se renseigner eux-mêmes auprès de l'ambassade ou du consulat concerné. Il appartient au participant de respecter scrupuleusement les formalités applicables et de vérifier la date de validité des pièces d'identité ainsi que la conformité de l'orthographe des nom et prénom figurant sur les documents de voyage avec ceux inscrits sur leurs papiers d'identité (passeport, visa...). De même, il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle (et que les personnes figurant sur son dossier le sont également) avec les formalités de police, de douane et de santé, qui lui ont été indiquées pour la réalisation du voyage. **TERRALTO** ne saurait être tenue pour responsable au cas où un participant se présenterait au départ après l'heure limite d'enregistrement spécifiée sur les documents de voyage ou bien sans les documents nécessaires (passeports, visas...). Dans ces cas, le participant s'expose à perdre tout ou partie de son voyage. De même, le participant que ne se présente pas au départ ou renonce pour quelque motif que ce soit à des services inclus dans le programme auquel il a souscrit, ne peut en aucun cas prétendre à un remboursement. Les voyageurs doivent être en possession des documents exigés par les autorités des différents pays. **TERRALTO** ne pourrait en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant des refus ou retards dans la délivrance des documents par les autorités compétentes. Les assurances annulation peuvent éventuellement rembourser ces frais. Les garanties couvertes par la compagnie sont rappelées dans le dépliant remis aux participants.

## TRANSPORT AÉRIEN

**TERRALTO** ne peut être tenue pour responsable des annulations de vols, retards, grèves, modifications d'horaire, surréservation ou modifications d'itinéraires, changement d'aéroport y compris des conséquences sur le programme ou sur une éventuelle correspondance. Dans de telles conditions, le retard ou les changements subis ne pourront entraîner d'indemnisation à la charge de **TERRALTO**. Les dépenses qui pourraient en résulter, seraient à

la charge du participant. En cas de retard de plus de deux heures, d'annulation, ou de surréservation, le règlement CE 261/2004 du 11 février 2004 permet d'obtenir du transporteur aérien une prise en charge, un remboursement et/ou une indemnisation.

**TERRALTO** invite les participants à consulter l'avis en zone d'embarquement les informant de leurs droits en la matière.

## RESPONSABILITÉS :

la responsabilité de **TERRALTO** ne pourra jamais être engagée pour des dommages indirects .

**TERRALTO** ne peut être tenue pour responsable :

- des modifications d'itinéraires, d'horaires et de visites, suite à des événements imprévisibles (intempéries, maladies, épidémies, grèves, quarantaine, mesures fiscales, décrets gouvernementaux, guerre ou tout empêchement indépendant de sa volonté) ni de leurs conséquences. **TERRALTO** ne pourra être tenue pour responsable du fait de circonstances de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution imputable au client. Les dépenses résultantes sont à la charge des participants. Les surcoûts (nuit d'hôtel, frais supplémentaires divers...) engendrés sur place en cas de force majeure. Ces frais seront intégralement supportés par les participants.

- de l'annulation du voyage lorsqu'elle est imposée par des circonstances de force majeure, des événements imprévisibles (intempéries, maladies, épidémies, grèves, quarantaine, mesures fiscales, décrets gouvernementaux, guerre ou tout empêchement indépendant de sa volonté) ou lorsqu'elle résulte d'une décision personnelle du participant prise en considération d'un évènement particulier alors même que cet évènement ne peut être qualifié de force majeure.

- des prestations achetées sur place par le client y compris celle résultant d'un conseil oral communiqué par un guide local ou par le chef de groupe représentant de l'association ayant commandé le voyage pour ses membres.

- des pré-acheminements ou post-acheminements pris à l'initiative du participant.

- des conséquences subies par un participant s'il compose lui-même ses excursions en dehors du circuit prévu (sortie nocturne, excursion libre...).

- des conséquences du non respect des consignes et des horaires ou des modifications de programme décidées sur place par les participants ou le chef de groupe non validées par **TERRALTO** ou par son représentant sur place.

- des modifications d'horaires ou de prix des visites décidées sans préavis par les acteurs locaux (autorités, musées...). Ces frais seront intégralement supportés par les participants.

Pour ces différents motifs, les participants ne peuvent prétendre en aucun cas à une indemnité. Les risques et garanties couverts par les assurances sont précisés dans le dépliant.

Art. L. 211-16- « Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L. 211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conclu à distance ou non et que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci et dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales.

Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. »

Art. L. 211-17 « L'article L. 211-16 ne s'applique pas aux personnes physiques ou morales pour les opérations de réservation ou de vente, conclues à distance ou non, n'entrant pas dans un forfait touristique tel que défini à l'article L. 211-2, relatives soit à des titres de transport aérien, soit à d'autres titres de transport sur ligne régulière. »

## FORCE MAJEURE

En s'inscrivant, le participant reconnaît que **TERRALTO** lui a demandé de consulter les avertissements mis à sa disposition sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) ou par téléphone au 01 43 14 66 99. Il appartient au représentant de l'entité ayant commandé le voyage de transmettre ces consignes à toute personne qui souhaite s'inscrire. Il appartient à chacun des participants de prendre connaissance par lui-même des évolutions récentes au moment de son inscription, et avant le départ. Certaines régions du monde comme le Proche Orient ou certains pays d'Afrique, restent sensibles comme le montre l'actualité transmise par les médias. Le choix de s'inscrire à un voyage notamment dans ces régions est une décision personnelle prise en connaissance des risques. Comme le précise le Ministère des Affaires Étrangères, aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme à l'abri du risque terroriste. Le choix de partir est une décision personnelle qui en tient compte.

**TERRALTO** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des événements de force majeure. En cas d'inexécution due à un cas de force majeure de l'une des obligations prévues au contrat, **TERRALTO** ne sera pas considérée comme défaillante ni tenue à réparation. Pour l'application de cette clause, est considéré comme un cas de force majeure tout événement irrésistible et raisonnablement imprévisible lors de la conclusion du contrat. Ces événements incluent notamment mais ne sont pas limités aux guerres, événements naturels, incendies ou explosions, actes de terrorisme, émeutes, grèves, épidémies, risques naturels, enlèvements qui surviendraient dans le pays ou la région, interruption des moyens de transport qu'elle qu'en soit la cause, dispositions légales ou réglementaires.

En cas de survenance d'un évènement politique ou sanitaire, préalablement ou postérieurement à la conclusion du contrat, pouvant présenter des contraintes ou dangers pour le client, **TERRALTO** pourrait être amenée à subordonner le départ du client à la signature d'un document aux termes duquel le client reconnaîtra avoir pris connaissance des risques associés à son séjour. **TERRALTO** pourrait aussi être amenée à annuler le séjour du client.

Le participant reconnaît qu'une annulation y compris suite à des événements de force majeure engendre pour **TERRALTO** des frais importants lui causant un préjudice notamment des frais d'annulation auprès des prestataires sur place et des frais internes. Par conséquent, le participant devra trouver avec **TERRALTO** un accord sur l'indemnisation de ce préjudice.

## DONNÉES PERSONNELLES

**TERRALTO** collecte, dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, des données à caractère personnel dans le cadre des commandes qui sont passées. La collecte de ces données permet à **TERRALTO** de gérer les demandes des participants et d'assurer l'exécution des contrats passés. **TERRALTO** pourra, pour les besoins du séjour, être amenée à transmettre ces données à des tiers dont certains sont situés en dehors de l'Union Européenne. Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de toute information les concernant dans les fichiers clients de **TERRALTO** conformément aux dispositions de la loi précitée auprès de **TERRALTO**, 36, rue des États Généraux – 78000 VERSAILLES.

## DROIT APPLICABLE

Tout contrat conclu entre **TERRALTO** et le client est soumis au droit français.

Les **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE** sont celles du décret n° 2007-669 du 2 mai 2007 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Elles doivent figurer au verso du bulletin d'inscription remis par l'agent de voyages.

Art. R.211-5 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. R.211-6 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11. Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13 ci-après.  
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences

de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;

13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.  
14. Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R.211-15 à R.211-18.

Art. R.211-7 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. R.211-8 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5. Le nombre de repas fournis ;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10 ci-après ;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses ; dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7e de l'article R.211-6 ci-dessus ;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13 ci-dessus ;

16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie : dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours

avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

20. La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14e de l'article R.211-6.

Art. R.211-9 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. R.211-10 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. R.211-11 : Lorsque avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14e de l'article R.211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties : toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. R.211-12 : Dans le cas prévu à l'article L.211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. R.211-13 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14e de l'article R.211-6.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

à nous retourner **au plus tôt** avec un **acompte** de 800 € par personne à l'ordre de TERRALTO  
36, rue des États-Généraux– 78000 Versailles – [anne-frederique.l@terralto.com](mailto:anne-frederique.l@terralto.com)

**Inscription pour \_\_ personne(s)**

<b>Voyage au VIETNAM</b>	<b>Voyage au CAMBODGE</b>
<input type="checkbox"/> Du 11 au 25 Novembre 2018 (18-194) <input type="checkbox"/> Du 10 au 24 mars 2019 ( 19-098) <input type="checkbox"/> Du 10 au 24 novembre 2019 ( 19-099)  <input type="checkbox"/> avec l'extension Haut Tonkin (800€)	<input type="checkbox"/> Du 18 Novembre au 1er décembre 2018 (18-196) <input type="checkbox"/> Du 17 au 30 mars 2019 ( 19-101) <input type="checkbox"/> Du 17 au 30 novembre 2019 ( 19-100)
<b>Voyage en THAÏLANDE</b>	<b>Voyage au LAOS</b>
<input type="checkbox"/> à la demande à partir de 4 personnes	<input type="checkbox"/> à la demande à partir de 4 personnes
<input type="checkbox"/> Je souhaite être contacté par Terralto pour partir à <b>d'autres dates</b> ou bien, nous souhaitons partir avec un groupe d'amis en réservant l'ensemble des places sur une plage de dates. La période qui me conviendrait serait : mois : _____ année : _____ destination : _____ <b>En fonction des demandes reçues, TERRALTO proposera des dates permettant aux participants de se regrouper.</b>	

1/ Civ : \_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date Nais. : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_  
2/ Civ : \_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date Nais. : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Bien indiquer ce qui figure sur votre passeport

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Professions (pour visas) : 1/ \_\_\_\_\_ 2/ \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Chambre individuelle ou  Chambre à partager avec \_\_\_\_\_

Sans précision de sa part une personne souhaitant partager sa chambre sera logée en chambre à 2 avec une autre personne. En cas d'impossibilité, la personne s'engage à payer le supplément en chambre individuelle.

Avec assurance annulation ou  Sans assurance annulation (vérifiez que vous êtes couverts par votre carte de crédit Gold ou Premier)

*Nous attirons votre attention sur le fait que les billets d'avions sont achetés et émis dès la confirmation du voyage. Ils ne sont ni modifiables, ni remboursables. Nous avons souscrit une clause spéciale avec notre assureur pour que vous soyez couverts dès l'achat des billets en cas d'annulation de votre part. Si vous choisissez l'assurance de votre carte de crédit, vérifiez bien ce point avec votre banque*

**Après avoir pris connaissance des conditions, s'inscrit (vent) au voyage choisi ci-dessus**

Et je verse un acompte de 800€ / personne x \_\_\_\_\_ personne = \_\_\_\_\_ €

En option :

Je souhaite prendre l'assurance annulation : 70€ / personne (s) = \_\_\_\_\_ €

Total à régler lors de l'inscription = \_\_\_\_\_ €

Paiement par :  chèque joint

ou

CB (Visa, Carte Bleue, Mastercard) sur le site de la Caisse d'épargne : [www.jepaieenligne.systempay.fr/terralto](http://www.jepaieenligne.systempay.fr/terralto) et en précisant la référence du voyage voir ci-dessus (18-... ou 19-...).



**Merci de joindre la photocopie de votre passeport et le cas échéant la copie de votre fiche de parrainage EDM avec les coordonnées de l'enfant et le N° de programme**